

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-985/SG/FP fixant la composition de la commission de surveillance et portant désignation des membres de la commission de correction des épreuves du concours professionnel spécial pour l'intégration dans le cadre des agents de contrôle du corps territorial des Contributions .

n° 73-985/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
20 juin 1973

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1973

Date du numéro
10 juillet 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La commission de surveillance des épreuves du concours professionnel spécial pour l'intégration dans le cadre des agents de contrôle du corps territorial du service des contributions ouvert le mercredi 13 juin 1973 à 7 heures aux Contributions indirectes (Marabout) est fixée comme suit : Président : M. Brel Hubert, inspecteur des Douanes. Membres : MM. Houssein Abdi Gouled, instituteur). Mohamed Ahmed Saleh, rédacteur (Finances). Art. 2. — La commission de correction des épreuves du concours spécial professionnel pour l'intégration dans le cadre des agents de contrôle du corps territorial des Contributions prévue par l'arrêté n° 73-534/SG/FP du 27 mars 1973 susvisé, est fixée comme suit : Président: M. Billalut, représentant du directeur des Finances. Membres : MM. Ahmed Youssouf Houmed, chef du service du personnel. Brel Hubert, inspecteur des Douanes. Houssein Abdi Gouled, instituteur. Fouad Salem, instituteur.